



## **APPEL À NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE DOTATION MÉCÈNES POUR LA MUSIQUE**

---

**Le fonds de dotation mécènes pour la musique renouvelle son collège des représentant.e.s du secteur professionnel. 3 sièges sont à pourvoir. Les candidatures sont attendues avant le 20 mai et seront étudiées par les membres du conseil d'administration actuel. Le vote en assemblée générale, pendant les rendez-vous du pôle du 31 mai 2023, validera définitivement la nouvelle composition.**

---

Créé à l'initiative du Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, Mécènes pour la Musique est un fonds de dotation qui collecte du mécénat financier, de moyens ou de compétences au profit des projets musicaux du territoire régional.

Par son action, Mécènes pour la Musique souhaite répondre à un objectif d'intérêt général et a pour ambition de se déployer dans le champ artistique et culturel, et plus précisément dans les champs des musiques actuelles, traditionnelles, de la chanson et du jazz, sur le territoire des Pays de la Loire.

Mécènes pour la musique se veut un levier important de développement de projets musicaux et permet aux porteurs.euses de projet de réaliser leurs actions.

Le fonds de dotation a tissé des liens importants avec ses partenaires et mécènes : la Fondation GRDF et La Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel Loire Atlantique et du Centre Ouest. Depuis 2023, le Zénith Nantes Métropole rejoint le fonds de dotation, augmentant ainsi le budget de Mécènes pour la Musique et les possibilités de soutien.

En 2022, Mécènes pour la Musique et ses partenaires, via trois appels à projets, ont soutenu onze lauréats.

Le Conseil d'administration est composé de quatre à douze membres, personnes physiques, réparties de la façon suivante : le fondateur, le Collège des représentant.e.s du secteur professionnel, le Collège des mécènes et le Collège des personnalités qualifiées.

Le conseil d'administration se renouvelle d'une partie de ses membres. Trois sièges sont à pourvoir pour le « Collège des représentant.e.s du secteur professionnel », pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois.

Les représentant.e.s professionnel.le.s de Mécènes pour la musique partageront leur connaissance du secteur des musiques actuelles et de la culture en région, leur expérience du mécénat et du montage de projets. Ils.elles porteront les valeurs du fonds de dotation : la liberté de création et d'expression, la diversité des initiatives, la coopération et la solidarité.

Les mandataires ainsi que les structures qu'ils.elles représentent, ne peuvent pas bénéficier du fond de dotation Mécènes pour la Musique et ce pendant toute la durée de leur mandat.

Temps et investissement

- Le Conseil d'administration se réunit au minimum deux fois par an ;
- Possibilité de participer aux comités de sélection des appels à projets (trois appels à projets par an) ;
- Représenter au mieux le fonds de dotation dans les différents réseaux et manifestations professionnelles.

Chaque demande sera étudiée par les membres du conseil d'administration du fonds de dotation. Les candidatures seront par la suite votées lors de l'Assemblée générale du Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire le 31 mai 2023.

---

*Pour toutes informations et questions, n'hésitez pas à joindre **Gérald Chabaud** (Directeur des Escales & Président de Mécènes pour la Musique - [gchabaud@les-escales.com](mailto:gchabaud@les-escales.com)) et ou **Corentin Le Claire** (Chargé du développement et des relations entreprises de Mécènes pour la Musique - [mecenat@lepole.asso.fr](mailto:mecenat@lepole.asso.fr))*